

DÉLIBÉRATION
du conseil d'administration
de l'Université Bourgogne Europe

Séance du 18 novembre 2025

Délibération n° 2025 - 18/11/2025 - 1

Verbatim du conseil d'administration du 29 septembre 2025

- VU le code de l'éducation
- VU le décret n° 2024-1157 du 4 décembre 2024 portant création de l'Université Bourgogne Europe et approbation de ses statuts
- VU les statuts de l'Université Bourgogne Europe

Quorum en début de séance : 19

Le quorum étant atteint,

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve le verbatim du conseil d'administration du 29 septembre 2025.

Refus de vote : 0	Suffrages exprimés : 32
Abstention(s) : 0	Pour : 32
Contre : 0	

Dijon, le 19 novembre 2025

Le Président de l'Université Bourgogne Europe,

Vincent THOMAS

P.J. : Verbatim du conseil d'administration du 29 septembre 2025

Délibération transmise à la rectrice de la région académique Bourgogne-Franche-Comté Chancelière de l'Université Bourgogne Europe
--

Délibération publiée sur le site Internet de l'établissement
--

**Verbatim du conseil d'administration
de l'Université Bourgogne Europe
Séance du 29 septembre 2025**

Collège A - Professeurs et personnels assimilés

Membres présents ou représentés

Monsieur Patrick CHARLOT,
Monsieur Bruno DOMENICHINI,
Monsieur Luc IMHOFF,
Madame Lucy MOSER-JAUSLIN,
Madame Emmanuelle PUCÉAT,
Monsieur Vincent THOMAS,
Monsieur Stéphane TIZIO.

Collège B - Autres enseignants-chercheurs, enseignants et personnels assimilés

Membres présents ou représentés

Monsieur Paul ALIBERT,
Monsieur Laurent BRACHAIS,
Madame Peggy CÉNAC-GUESDON,
Monsieur François JARRIGE (procuration à Madame Peggy CÉNAC-GUESDON),
Madame Elsa LANG RIPERT,
Madame Christelle SERÉE-CHAUSSINAND (procuration à Monsieur Laurent BRACHAIS),
Membre absent
Monsieur Carlos CASTILLO.

Collège des personnels BIATSS

Membres présents ou représentés

Monsieur Cédric CLERC (procuration à Monsieur Arnaud DEROUSSIAUX),
Monsieur Éric DAUBIGNEY,
Madame Michaële HERBST,
Madame Virginie KILANI,
Monsieur Guy-Daniel LIGAN,
Madame Nathalie THOMAS.

Membre absent

Monsieur Oumar SOW.

Collège des usagers

Membres présents ou représentés

Madame Lia GODINHO,
Madame Rose JANOSKA,
Monsieur Maxence ROULLIAT (procuration à Madame Emmanuelle PUCÉAT).

Membres absents

Madame Louise MOREL,
Monsieur Aina NICOLLE,
Madame Lune STECZYCKI.
Monsieur Jurgens TYLL.

Collège des personnalités extérieures

Membres présents ou représentés

Madame Laurence ATTUEL-MENDES, BSB Dijon-Bourgogne,
Monsieur Arnaud DEROUSSIAUX, SNPTES,
Monsieur Denis HAMEAU, Dijon métropole,
Monsieur Brice LETHIER, Lycée Carnot,
Madame Laëtitia MARTINEZ, Conseil régional Bourgogne-Franche-Comté (présente jusqu'à 15h10),
Monsieur Freddy SERVEAUX, CHU Dijon-Bourgogne, (procuration à Monsieur Vincent THOMAS),
Madame Charline VIGNERON, ESM Bourgogne-Franche-Comté (procuration à Monsieur Stéphane TIZIO).
Membres absents

Madame Xavière CASTANO, Crossject,
Monsieur Jean-Michel LEFAURE, Planet Bourgogne,
Madame Adeline NAZARENKO, CNRS.

Personnes présentes à titre consultatif

Madame Valérie BORDE, Directrice du pôle Finances,
Madame Laurence BRONNER, Directrice générale des services adjointe,
Monsieur Olivier BRAUN, Représentant de Madame la Rectrice de la région académique Bourgogne-Franche-Comté, Chancelière de l'Université Bourgogne Europe,
Monsieur Alain HELLEU, Directeur général des services,
Monsieur Emmanuel RANC, Directeur général des services adjoint,
Monsieur Ludovic RICHARD, Agent comptable.

Invités

Monsieur Dominique DELMAS, Conseiller spécial du Président de l'Université Bourgogne Europe,
Monsieur Cyril GOMET, Directeur de cabinet du Président de l'Université Bourgogne Europe,
Madame Valérie LORENTZ, Directrice du pôle Ressources humaines,
Madame Carine MICHEL, Vice-présidente de la commission de la formation et de la vie universitaire,
Madame Sandrine ROUSSEAU, Vice-président délégué à la formation (licences et masters),
Monsieur Grégory WEGMANN, Vice-président délégué à la politique européenne et internationale.

Pour la gestion du conseil d'administration : Pôle des Affaires juridiques et institutionnelles : Messieurs Ameur Aïchi, Jean-Marc Bourgeon, Madame Annie Favier.

Ordre du jour

I - Informations du Président.....	1
<u>Point A : Points soumis à discussion</u>	
II - Verbatim du conseil d'administration du 8 juillet 2025.....	6
III - Question statutaire	
Nomination des membres du comité d'orientation stratégique (COS) de l'EPE Université Bourgogne Europe.....	6
IV - Question financière	
Tarification de la formation pour les contrats d'apprentissage signés par un service, un laboratoire ou une composante de l'UBE.....	7
V - Question relative aux ressources humaines (CSA du 17 septembre 2025)	
Règlement intérieur de l'Université Bourgogne Europe.....	7
VI - Travaux de la commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU) du 8 septembre 2025	
Travaux de la commission de la pédagogie du 2 septembre 2025	
1. International : critère Erasmus+ pour bénéficier du complément financier inclusion.....	14
2. Offre de formation 2025-2025.....	12
- Architecture de l'offre de formation 2025-2026	
- Évolution des fiches formation des diplômes nationaux (2 ^{ème} partie)	
- Mise en place du module obligatoire TEDS (Transition écologique et développement)	
3. Dossier d'admission adaptée (DAA) « Étudiant en exil"	14
<u>Point B : Points adoptés sans débat</u>	
VII - Tarifs, subventions et dons – Catalogue général des EUD - Sorties d'inventaire - Conventions et contrats emportant versement de subventions ou engageant l'UBE.....	15
VIII - Compte-rendu des conventions hors subvention.....	15

VERBATIM
du conseil d'administration
de l'Université Bourgogne Europe
Séance du 29 septembre 2025

*La séance est ouverte à 14h00
sous la présidence de Monsieur Vincent Thomas,
Président de l'Université Bourgogne Europe*

-:-:-:-:-:-

Le Président.- Bonjour à toutes et à tous. Merci d'être présents pour ce premier conseil d'administration de l'année universitaire 2025-2026. La dernière réunion a eu lieu le 8 juillet et un certain nombre de faits se sont déroulés depuis, je vais vous les présenter. On a un ordre du jour qui comporte un certain nombre de points soumis aux discussions, des questions statutaires, des questions financières, des questions relatives aux RH, à la CFVU, des points adoptés sans débat sauf si on nous le demande. Certaines questions ne vous seront pas présentées parce qu'elles nécessitaient d'être validées auparavant par le CAC. Vous savez que le CAC n'a pas pu se dérouler normalement et que, en conséquence, nous vous en ferons grâce cette fois-ci. Une autre réunion du conseil d'administration est prévue le 14 octobre et une nouvelle réunion du CAC sera convoquée pour soumettre aux membres du CAC ces points qui aujourd'hui ne peuvent pas vous être présentés.

I - Informations du Président

Le Président.- En ce qui concerne l'actualité de l'établissement, depuis mi-juillet, nous avons eu à déplorer un certain nombre de décès dans notre communauté. Vous vous souvenez que nous avions, juste avant la réunion du 8 juillet, célébré les obsèques de [REDACTED] qui avait été le fondateur de l'ISAT à Nevers. Je n'y reviendrai pas, mais évidemment il n'a pas quitté nos mémoires. Nous avons à déplorer la disparition de deux collègues et d'une étudiante. [REDACTED], assistante ingénierie du CNRS, qui est partie en retraite au mois de juillet et dont les obsèques ont été célébrées le 27 août. Une collègue que je ne connaissais pas, mais ce que je vais vous dire, c'est les mots unanimes qui m'ont été rapportés et les qualificatifs qui la concernaient, quelqu'un d'humble, très cultivée, une plume tout à fait affutée, qui a été rédactrice de la Revue archéologique de l'Est éditée par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Elle avait aussi un coup de crayon absolument remarquable, elle dessinait, notamment elle illustrait des articles qui étaient publiés dans cette revue. Elle venait de faire valoir ses droits à la retraite, elle n'aura pas pu en profiter et elle laisse des collègues et une famille, bien sûr, tout à fait affectés par sa disparition. La deuxième collègue qui nous a quittés, c'est [REDACTED], professeure d'anglais, professeure de civilisation et de politique britanniques qui était presque devenue d'ailleurs une politiste très affutée des questions britanniques, notamment elle avait obtenu une délégation CNRS de deux ans pour travailler sur le Brexit, elle était allée travailler à Oxford. C'était une collègue absolument impliquée, d'un très haut niveau, reconnue au plan national et au plan international. Elle était directrice de l'école doctorale LECLA. Sa carrière était exemplaire à bien des égards. Elle était plus jeune que moi, donc quand vous voyez des gens qui sont plus jeunes que vous partir, vous ne trouvez pas que c'est tout à fait dans l'ordre des choses. Et ça ajoute évidemment à la peine que nous éprouvons, collectivement bien sûr et en tant que chef d'établissement au nom de l'université. Elle a été aussi cheffe de département de 2009 à 2012, elle a été membre du laboratoire TIL et même directrice du laboratoire TIL de 2014 à 2018. Bref, c'est quelqu'un d'absolument remarquable, qui nous quitte. Et puis, une étudiante, [REDACTED], qui nous a quittés. Elle venait de valider sa première année de sociologie, elle devait rentrer en septembre en deuxième année de sociologie, elle a fait une rupture d'anévrisme. Évidemment, je parlais de jeunesse tout à l'heure, c'est bien pire et nos pensées vont à ses parents. Bien entendu, à chaque fois qu'on a ce type de malheur, j'envoie toujours une carte manuscrite en reprenant des éléments qui m'ont été transmis par les collègues qui ont connu ou les professeurs qui ont connu ces personnes quand je ne les ai pas connues moi-même évidemment. C'était un été... Chaque année nous avons des disparitions. L'année dernière c'était [REDACTED] de l'ISAT, qui nous a quittés à l'âge de 46 ans. Et puis un étudiant de l'ISAT, à une semaine d'intervalle, qui s'est tué sur le circuit de Torcy, à côté du Creusot, en moto. C'était un passionné de moto.

Autre actualité qui n'a aucun rapport avec les précédentes annonces, qui concerne la vie institutionnelle de l'établissement public expérimental. On a réuni le premier conseil des chefs d'établissement le 2 septembre dernier. Parmi les sujets évoqués, il y a eu la présentation du travail qui a

été entamé il y a plusieurs mois avec Jean-Marc Clavier qui est le directeur du CREPS Bourgogne-Franche-Comté pour l'entrée du CREPS Bourgogne-Franche-Comté au sein de l'établissement public expérimental. Nous avons eu un premier rendez-vous au ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche pour présenter ce projet. Ce projet a reçu un avis très favorable du ministère qui voit effectivement des promesses de projets tout à fait structurants et tout à fait en phase avec ce qu'est un EPE. Le 26 août, nous avons été reçus aussi par le ministère des Sports qui, lui aussi, a fait part de son réel enthousiasme quant à cette idée d'intégration du CREPS BFC dans l'EPE. Donc la question qui reste à déterminer, c'est celle de l'établissement-composante ou celle de l'établissement associé. Le ministère de l'Enseignement supérieur est très favorable à un statut d'établissement-composante. Le ministère des Sports, de son côté, s'interroge sur le travail réglementaire qui est à faire pour permettre au CREPS BFC de devenir établissement-composante. Donc nous sommes en attente d'un arbitrage sur cette question. Pour le moment je ne communique pas complètement sur le contenu du projet parce qu'on va attendre d'avoir un feu vert définitif notamment du ministère des Sports. Mais en tout cas c'est une première en France et c'est ce qui intéresse aussi le ministère des Sports, c'est de voir comment les CREPS peuvent se rapprocher du monde académique et du monde universitaire pour accompagner leur montée en compétences. Et là, il y a effectivement matière à faire. En tout cas, je peux témoigner que les rapprochements qui ont été opérés depuis plusieurs mois avec l'UFR STAPS font que, à la fois le CREPS et l'UFR STAPS, montrent un intérêt très fort à ce rapprochement et notamment pour faire des liens entre formation professionnelle assurée par le CREPS et formation académique assurée par l'UFR STAPS. Il n'y a pas que ça en jeu, il y a beaucoup d'autres choses très intéressantes.

Toujours à propos de l'établissement public expérimental, vous savez que les statuts prévoient la constitution d'un comité d'orientation stratégique, je vous en avais un petit peu parlé lors de la dernière séance et je vous avais dit que nous avions sollicité cinq personnes et que pour le moment nous n'avions l'engagement que de quatre membres sur cinq que nous avions approchés. Il se trouve qu'au cours de l'été, la cinquième personne a accepté de participer à ce comité d'orientation stratégique et maintenant que cette liste est complète, elle sera soumise au conseil d'administration aujourd'hui, parce que c'est prévu dans nos statuts. Je vous en parle très rapidement. Dans l'ordre alphabétique, pas du tout dans un ordre d'importance quelconque, Hans Kretz, qui est un enseignant-chercheur de l'université de Stanford, aux États-Unis, à la Silicon Valley, et qui est un musicologue et philosophe. Franck Lethimonnier, qui est directeur de recherche à l'INSERM, qui est directeur de Technologies de santé et pilote du PEPR national Santé numérique. Pierre-Emmanuel Moyse, professeur de droit à la faculté de droit de l'université McGill à Montréal, qui est ancien directeur du Centre des politiques en propriété intellectuelle qui est un laboratoire de recherche, il l'a été pendant 10 ans. Irena Stara, c'est ce membre-là dont on attendait la confirmation de son acceptation. Elle est membre de l'Académie des sciences de Prague, en République Tchèque. Elle est membre de l'Institut de chimie organique et elle est cheffe adjointe de recherche à l'Académie des sciences de Prague. C'est une chimiste, comme ses titres permettent de le penser, qui est d'un niveau international dans son domaine. Et puis enfin Sunniva Whittaker, qui est rectrice de l'université d'Agder, Agder qui est une université membre de FORTHEM, et qui est présidente de Universities Norway, c'est-à-dire elle est présidente de l'équivalent de France Universités, elle est linguiste, francophone, professeur de littérature française, de littérature anglaise, et à ses heures perdues, il lui arrive de traduire des romans en russe. Donc, c'est quelqu'un qui a vraiment aussi une envergure internationale. Donc l'ensemble de ces personnalités sont issues du monde académique. Je vous rappelle que le COS peut comprendre aussi des membres du monde socio-économique. Pour l'instant, on est davantage sur une orientation de stratégie d'enseignement supérieur, de recherche et de vie étudiante dans la construction de l'EPE. Ça ne veut pas dire qu'un jour, on n'associera pas, peut-être dans un deuxième temps, des membres du monde socio-économique, mais on a voulu privilégier ce qui constitue finalement les piliers de notre établissement, ce qui fait l'essence même de nos missions. Ça ne veut pas dire que l'innovation et le transfert de technologie n'en font pas partie. Ça veut dire que peut-être que dans la construction de notre EPE, ce qui compte d'abord, c'est de construire les fondamentaux qui vont nous permettre ensuite de rentrer dans une dimension un peu plus innovation et transfert, sachant qu'on fait déjà plein de choses, on a la SATT, on a énormément de choses, mais on va dire qu'on a besoin d'un œil déjà sur le centre, l'épicentre du projet. On pourra y revenir tout à l'heure si vous voulez, au moment du vote, parce qu'il faut un vote formel du conseil d'administration et je tiens à votre disposition les CV des différents membres. J'ai les documents, on pourra transmettre les CV si vous voulez, c'est des gens qui ont été sélectionnés parmi tous les réseaux des labos, des réseaux de nos interlocuteurs, à la commission de la recherche Nadine en avait parlé. On a eu des propositions, il fallait équilibrer femmes hommes, parce que vous avez remarqué qu'il n'y a que deux femmes pour trois hommes. Et une fois de plus, on a été plus en difficulté pour trouver des femmes que pour trouver des hommes. Alors même qu'on a varié véritablement les profils, on a vraiment élargi, on assume la pluridisciplinarité de notre établissement. Mais oui, ça a été plus difficile de trouver des femmes que de trouver des hommes. Donc on est à 3-2. Il y aura peut-être, je ne peux pas vous le dire aujourd'hui, on n'a pas d'intention particulière, mais peut-être une évolution, une augmentation du nombre de membres du COS puisqu'on peut aller jusqu'à 8.

A propos de recherche, ça fait une transition avec le colloque annuel du réseau des responsables de recherche des établissements d'enseignement supérieur et de recherche, l'R3Sup. Ce colloque annuel a eu lieu à Dijon les 25, 26, 27 août. Lamri Adoui a ouvert les débats du colloque le mardi matin. Moi j'ai ouvert ceux du lundi matin. La présidente du HCERES était présente, Coralie Chevallier. Il y a eu des annonces sur les évolutions des méthodes d'évaluation qui vont nous intéresser directement, parce que la méthode va beaucoup changer, je ne vais pas rentrer dans son discours, parce qu'en fait son discours est un discours assez politique, il faut maintenant que ça se traduise en norme d'évaluation technique pour les évaluations à venir. Je tenais à remercier vraiment toutes les personnes impliquées dans l'organisation de cet événement. Je pense au pôle Recherche qui a beaucoup travaillé, je pense à Nadine Millot, Emmanuel Ranc, à toutes celles et tous ceux qui ont participé, sous la coupe aussi d'Hatim Lagrimi bien sûr, à l'organisation de cette journée. Moi en parallèle, le mardi j'étais au ministère des Sports, le mercredi et le jeudi j'étais à Marseille à France Universités et les présidents, mes collègues de France Universités m'ont dit le plus grand bien et ils sont venus spontanément me remercier, alors je n'y suis pour pas grand-chose, ce n'est pas moi qui ai organisé véritablement, c'est bien les services qui s'y sont attelés. Ils sont venus spontanément me remercier pour la qualité de l'organisation, la qualité de l'accueil, des débats, etc. Donc tant mieux, tant mieux si on a pu montrer qu'on pouvait réfléchir à la recherche au plan national ici à Dijon. Et il se trouve que Coralie Chevallier, la présidente du HCERES m'a adressé en tant que chef d'établissement, un courrier de remerciement, très diplomatique. J'ai évidemment répondu que ce n'était pas moi, c'était évidemment les équipes qui avaient travaillé là-dessus. Mais c'est surtout son deuxième paragraphe que je ne résiste pas à la tentation de vous lire. Elle a indiqué « par ailleurs, j'en profite pour vous féliciter chaleureusement pour la remarquable progression de l'Université Bourgogne Europe au classement de Shanghai 2025. L'institution progresse de deux tranches de 100 places, 600 à 700^e place et se positionne désormais à la 20^e place nationale, confirmant son statut d'université de niveau mondial et soulignant l'efficacité de la stratégie d'excellence impulsée depuis 2022. Cette réussite témoigne de l'implication de toute la communauté universitaire, de la pertinence des choix politiques et du dynamisme des équipes autour de votre mandat ». Donc merci à vous toutes et à vous tous, en votre qualité de représentants de la communauté, à un titre ou à un autre, parce que c'est le travail réalisé par cette communauté universitaire, qui explique que nous rayonnons davantage et si nous rayonnons, nous sommes plus attractifs.

Cette attractivité, on la mesure également, c'est une autre information, sur les inscriptions dans notre établissement en ce début d'année. L'année dernière, nous avions progressé de 5 %, c'est le nombre des inscriptions en première année post-bac, toutes filières confondues. Donc + 5% dans une tendance qui était déjà un peu baissière du nombre de bacheliers en France. Cette année, nous sommes à 4,4% d'augmentation par rapport à l'année dernière. Donc ça fait deux années de suite que nous augmentons le nombre d'inscrits en première année. Il y a des points d'attention, en troisième année nous stabilisons, mais on est limite, l'année dernière on a perdu un peu. Et cinquième année également, on stabilise, mais c'est juste. Donc c'est plutôt une bonne nouvelle, notamment les IUT ont retrouvé des taux de remplissage tout à fait intéressants, vraiment c'est une bonne nouvelle. La conférence des VP CFVU s'est réunie la semaine dernière et il semblerait qu'au plan national on ait une tendance baissière du nombre d'inscrits dans de très nombreuses universités en inscription en première année après le bac. Il faut analyser évidemment les causes, les causes peuvent être multiples, évidemment la qualité des formations et ça rejoint le salon de l'Étudiant qui nous a remis le trophée dans notre catégorie de ville universitaire. L'Étudiant nous a taxé d'être les premiers, d'arriver en tête, numéro 1 en France dans cette catégorie pour l'offre de formation, donc la qualité de notre offre de formation. Je ne leur ai pas demandé leurs critères, mais c'est toujours agréable à entendre, bien sûr. Et puis ça signifie aussi que les équipes, là encore, font un très bon travail sur le terrain. Et puis ensuite, il y a à mon avis plusieurs facteurs, je le disais, des facteurs bien sûr de qualité, j'imagine, probablement de valorisation aussi de la qualité du travail qui est réalisé par les équipes, partout, par tous les canaux de diffusion, y compris les réseaux sociaux. Et puis, il ne faut pas oublier que Dijon est une ville où les études coûtent plutôt moins cher qu'à Paris ou qu'à Lyon, et que dans le choix qui est opéré par les familles, c'est un élément important, sachant que la qualité de vie est quand même élevée. Donc, quand vous êtes coincé entre Paris et Lyon, Lyon est quand même une ville chère aujourd'hui, Paris est une ville chère, Dijon, si elle est suffisamment attractive pour ses formations et que les prix des loyers, même s'ils sont trop élevés en ville, ça je le sais, bien sûr, sont quand même moins chers, moins élevés qu'à Paris ou qu'à Lyon, eh bien ça renforce aussi l'attractivité. Voilà pour ces éléments sur les inscriptions.

Autre point d'information qui concerne le programme PAUSE. Vous savez que le programme PAUSE permet de faire venir des enseignants-chercheurs qui sont soit victimes de conflits internationaux, soit victimes de persécutions dans leur pays, enfin qui rencontrent des difficultés importantes dans leur travail académique. Donc notre établissement aurait dû accueillir deux lauréats cette année, l'un à l'université, l'autre à l'ENSAD, les Beaux-Arts. Et actuellement, je sais qu'au plan national, il y a 26 enseignants-chercheurs dans le monde qui sont concernés par ce programme. Et vous savez que notre collègue Raphaël Porteilla est très impliqué sur ce dossier, notamment au titre de l'établissement. Nous devions, et j'avais signé l'ensemble des documents, et tout avait été validé en première instance, nous devions recevoir un

collègue politiste de mémoire, enseignant-chercheur qui devait pouvoir quitter la Palestine et donc venir nous rejoindre. Il en a été empêché. Nous avons fait remonter notre inquiétude, nous avons agi par l'intermédiaire de France Universités, nous continuons de demander, notre université comme les autres universités qui sont impliquées dans le programme PAUSE que la France fasse son possible pour que ces collègues puissent nous rejoindre pour venir travailler ici dans la paix, et dans des conditions qui leur permettent de poursuivre leurs activités académiques, d'enseignement et de recherche. Donc en tout cas, nous sommes toujours en lien régulièrement avec la préfecture pour voir où on en est, et puis avec le ministère, via France Universités, pour le programme PAUSE. Pour les étudiants, les étudiantes palestiniens, palestiniennes inscrits dans les établissements d'enseignement supérieur français, France Universités a demandé, nous avons relayé cette communication partout, aux pouvoirs publics, que la suspension de l'accueil de ces étudiants soit suspendue. C'est-à-dire qu'aujourd'hui, on est encore dans une situation où il n'y a plus d'autorisation de venir étudier en France. Et puis, bien évidemment, l'urgence humanitaire. On a rappelé avec France Universités que l'université a pour mission d'offrir à toutes et à tous les moyens de s'émanciper par le savoir, et que donc nous avons une vocation d'accueil et de transmission des connaissances. Les universités françaises veulent et souhaitent demeurer des espaces d'ouverture et de solidarité internationale pour tous les étudiants, y compris les étudiants qui viennent de Palestine, soit de Gaza, soit de Cisjordanie. Et ça c'est une chose que nous souhaitons toujours porter.

Autre information qui concerne les rentrées solennelles, elles se termineront ce jeudi 2 octobre au Creusot avec en plus le début des festivités pour les 50 ans de l'IUT du Creusot. Donc on sera certains à s'y retrouver, j'en suis persuadé, n'est-ce pas Laëtitia Martinez. C'est le lancement d'une période de festivités. L'IUT du Creusot a été créé en 1975, deux ans après celui de Dijon, donc très vite après. On sait quel est le succès de ce bel IUT en lien étroit avec le territoire et le tissu industriel local, évidemment, qui est très important. On sait aussi l'attractivité que ça représente pour la ville du Creusot et le bassin du Creusot. Et ça démontre donc que quand on a un établissement d'enseignement supérieur, une composante pour nous, qui fonctionne bien et en harmonie avec les acteurs territoriaux, eh bien le succès est à la clé et tant mieux.

Autre information, le code de l'éducation me fait obligation de porter à votre connaissance une mesure qui a été prise à l'encontre d'un étudiant lundi dernier, il y a une semaine, pour des propos racistes et répétés sur un réseau social bien connu. Et donc, pour protéger l'établissement et le protéger lui-même, j'ai pris un arrêté d'interdiction de fréquenter le campus parce qu'il commençait à proférer ces mots, il voulait en parler en amphithéâtre devant ses camarades, il assume pleinement ses propos. J'ai eu des captures d'écran de ce qui est diffusé sur le réseau social, que je ne citerai pas pour éviter toute publicité malencontreuse, c'est insupportable. C'est insupportable, c'est effrayant, je ne pensais pas que les gens pouvaient assumer de tenir des propos aussi abjects. Je ne citerai pas son nom parce que nous sommes en formation plénière et que seul le conseil d'administration en formation restreinte peut aborder des situations individuelles. J'ai bien sûr déclenché une procédure disciplinaire à l'encontre de cet étudiant et j'ai signalé ses propos au procureur de la République en application de l'article 40 du code de procédure pénale, et des plaintes avaient été déjà déposées contre cet étudiant. C'est un étudiant en master, c'est quelqu'un qui connaît déjà l'université. Évidemment la rectrice, chancelière des universités, le conseil académique et donc le conseil d'administration et les responsables des organismes ou services qui sont installés dans les locaux doivent être informés des décisions de cet ordre-là.

Enfin, dernier point d'actualité, ça concerne l'actualité sociale, ça n'a échappé à personne ici. La rentrée se déroulait très bien jusqu'au 18 septembre. Vous savez que le 18 septembre a eu lieu l'occupation de l'amphithéâtre Gutenberg par un groupe d'individus, une trentaine de personnes, dont des personnes extérieures à l'université. Un échange a eu lieu toute la soirée, jusqu'à tard la nuit, vers 23h à peu près, entre un membre du personnel qui représentait la gouvernance de l'établissement et les occupants. La proposition qui leur avait été faite était de libérer l'amphithéâtre contre l'engagement de la mise à disposition d'une salle qui leur permettrait, sous réserve que cette salle soit occupée par des étudiants et pas par des gens extérieurs, que les personnes à l'origine du mouvement prennent l'engagement de ne pas commettre de violence physique à l'égard des autres et pas de dégradation non plus des locaux. Sous ce triple engagement là, qui est quand même l'engagement qui avait été pris par l'UNEF à l'époque du mouvement sur la contestation de la réforme des retraites en 2023, accord qui avait été trouvé avec l'UNEF de l'époque et qui s'était traduit par la mise à disposition, effectivement dans ces conditions-là, pendant 15 jours d'affilée d'un local. Ça s'était bien passé. Nos propositions ont été purement et simplement refusées. Nous savions des personnes étrangères à l'établissement, et donc en concertation avec un certain nombre de membres de la gouvernance et la rectrice de région académique, il a été décidé, j'ai décidé de réquisitionner le préfet pour faire évacuer dans le calme l'amphithéâtre. Le matin à 6h30, la police est intervenue, en nombre assez impressionnant et sans doute de manière disproportionnée quant au nombre de policiers mobilisés. Finalement, il ne restait plus qu'une dizaine d'individus dans l'amphithéâtre. La police a relevé l'identité de ces individus, seuls quatre étaient des étudiants, six étaient des personnes extérieures à l'université. Ce qui a confirmé ce qui avait été constaté la veille lors de l'occupation de cet amphi. A la suite de cet événement, il y a eu une réaction de l'intersyndicale des personnels, que j'ai reçue

avec le vice-président du conseil d'administration et avec le directeur de cabinet, s'est jointe à cette délégation, une délégation d'étudiants, pour expliquer la démarche, pourquoi ça s'était passé comme ça, etc. Pour regretter aussi, moi de mon côté, que ce qui s'était passé en 2023 n'a pas pu se réitérer cette fois-ci et que je ne comprenais pas pourquoi. Que moi j'attendais juste un engagement sur, un, c'est bien des étudiants, deux, pas de violence physique, trois, pas de dégradation des locaux. C'est tout ce que j'exigeais. Là on a eu l'engagement par le biais du directeur de l'UFR 5 du bâtiment droit-lettres qui met à la disposition un local aux étudiants qui souhaitent se réunir et débattre. Néanmoins, le conseil académique de jeudi dernier a été envahi par un certain nombre d'étudiants, environ une quinzaine d'étudiants, le dialogue n'a pas pu se nouer. En conséquence, au bout d'un quart d'heure, une demi-heure, j'ai pris la décision de suspendre les travaux du CAC, on le repoussera en temps et en heure nécessaires pour éviter que la campagne d'emplois ne puisse débuter puisque les premières étapes de la campagne d'emplois ont lieu le 15 octobre et je vous rappelle que le prochain CA devra approuver ou pas cette proposition de campagne d'emplois le 14. Donc il faudra que le CAC se tienne avant le 14 quoi qu'il arrive. Il y a eu des communications de part et d'autre. L'intersyndicale a communiqué à nouveau vendredi ou jeudi dernier, je ne sais plus, sur le compte rendu de la réunion que nous avons eue ensemble. Pour ma part, c'est un compte rendu que je trouve globalement fidèle aux échanges que nous avons eus. Aujourd'hui, je souhaite que le dialogue reprenne, c'est-à-dire que le dialogue qui n'a pas été possible jusqu'à présent puisse se tenir dans des conditions respectueuses du débat démocratique, des droits et des libertés de chacun, du respect de l'intégrité physique des personnes et du respect des locaux. Ma préoccupation n'est pas autre que celle-ci. Je vous rappelle que chaque fois que des occupations n'avaient pas été autorisées, ça s'est terminé par un saccage d'un ou de plusieurs locaux de l'établissement. Saccage de la maison de l'université, saccage de l'amphithéâtre Mathiez, saccage de l'amphithéâtre Roupnel, saccage du rez-de-chaussée du bâtiment droit-lettres. C'est ce que je veux éviter. Je souhaite que l'université demeure un lieu de débat démocratique, dans le respect des règles et de la sécurité des personnes et des biens. Et à ce titre-là, je peux vous garantir que je garantirai aux étudiants une pleine liberté d'expression sur le campus dans ce cadre-là. Je rappellerai aussi une dernière chose, puisqu'on m'a fait le procès de tendance politique que j'abhorre. Que lorsque les étudiants ont été poursuivis par les CRS lors d'une manifestation contre la réforme des retraites en 2023, ils sont venus se réfugier dans le local qu'on leur avait attribué pour pouvoir discuter, échanger entre eux, que j'ai opposé au préfet la franchise universitaire pour que les forces de police ne rentrent pas sur le campus. Tant que les étudiants prendront l'engagement, le triple engagement que j'ai déjà mentionné deux fois, sécurité des personnes, pas de dégradation des locaux et pas de pénétration de mouvement autre qu'étudiant dans les locaux, je garantirai la prise de décisions similaires. Il faut que ce soit très clair. Mon propos est bien de garantir un débat libre, démocratique, dans le respect des droits et de l'intégrité des personnes et des biens.

Si vous avez des réactions, je vous en prie.

M. Hameau.- Je voudrais réagir, déjà dire qu'on a eu une bonne nouvelle samedi, puisqu'on a reçu ensemble le trophée de l'Étudiant qui valide tout le travail finalement qu'on fait tous ensemble, toute la collectivité, toute la communauté universitaire, la métropole, les différents territoires, qui nous permet d'être bien classé en termes d'attractivité, d'avoir 92% de recommandations par les étudiants. C'est surtout ça qui me paraît important, ce n'est pas que nous on se trouve très bons, c'est plutôt que les autres valident. Et puis rebondir sur les deux dernières informations, je crois qu'on a besoin de mettre du cadre et des règles, ce qui n'empêche pas l'expression démocratique. Mais lorsque des étudiants à l'esprit formé s'expriment sur un réseau social de cette façon, ils doivent être condamnés. Point. On n'est pas la justice, mais on doit faire en sorte que des limites soient mises, parce que la démocratie ce n'est pas n'importe quoi et ce n'est pas tout laisser faire. Donc ça pour moi c'est important. Et si on veut la défendre la démocratie, il faut aussi qu'on se rappelle que c'est un combat. En ce moment, je pense que c'est important. La deuxième chose, c'est qu'en effet, quand on est étudiant, je l'ai été, j'ai eu cette chance, tout le monde ne peut pas l'être, on a un espace précieux et donc c'est important que cet espace soit respecté, ce qui n'empêche pas les expressions avec justement des visions politiques qui peuvent être différentes en effet, ou des appréciations d'événements qui peuvent être différentes. Mais jamais on ne doit accepter qu'on dégrade les espaces, les outils, les biens et encore moins qu'on touche les personnes. Moi je vais insister là-dessus. Sur une bonne nouvelle déjà, puisqu'on valide à travers ce prix de l'Étudiant tous les efforts qu'on fait tous, donc ça c'est important. Et puis sur le fait qu'on est dans un moment, il me semble, où plus que jamais, il faut se rappeler que la liberté, la démocratie, elle n'est jamais donnée et que c'est toujours une conquête et que si on ne se défend pas, ça sera trop tard.

Le Président.- Merci. Je propose de rentrer dans les points soumis à discussion et je vais passer la parole à Stéphane Tizio, vice-président en charge du conseil d'administration.

M. Tizio.- Merci Président. Bonjour à tous ceux que je n'ai pas eu l'occasion de saluer en arrivant. Comme vous l'a signalé le Président et en raison de la suspension du CAC, pour ce qui est des points à l'ordre

du jour, nous n'aurons pas à statuer sur deux d'entre eux relatifs aux questions des ressources humaines, à savoir les nouveaux statuts du service universitaire de santé étudiante qui devaient être adoptés par le CAC et les campagnes d'emplois des personnels enseignants, enseignants-chercheurs d'une part, et BIATSS d'autre part, qui devaient être présentées et adoptées par le CAC. Hormis ceux-ci, le reste de nos points sont valides et je vous propose donc de commencer par le premier d'entre eux, à savoir l'approbation du verbatim de la séance du conseil d'administration précédent, à savoir celui du 8 juillet 2025.

II – Verbatim du conseil d'administration du 8 juillet 2025

M. Tizio.- Y a-t-il des remarques à propos de ce verbatim? S'il n'y en a pas, je vous propose de le soumettre à votre approbation.

Qui refuse de prendre part au vote ? S'abstient ? Vote contre ?

29 voix pour (unanimité)

M. Tizio.- Je vous remercie.

Peggy ?

Mme Cénac-Guesdon.- Une question, même si on ne statue pas sur la campagne d'emplois, est-ce qu'on pourrait en discuter ? Parce que si on se réunit le 14 et que la deadline est le 15, si on veut encore pouvoir changer quelque chose lors de la discussion, ça me paraît compliqué entre le 14 et le 15.

M. Tizio.- Non, parce qu'il y a un principe de subsidiarité, c'est-à-dire que le CAC doit d'abord se prononcer.

Mme Cénac-Guesdon.- Je ne dis pas qu'on veut se prononcer, mais en discuter. En ce qui me concerne, j'ai un certain nombre de remarques à faire sur ce qui nous a été envoyé, et j'aurais bien aimé le dire avant la veille de la deadline, sans qu'on vote ce point pour autant.

M. Tizio.- Il n'y a pas d'hostilité si tu souhaites intervenir à ce stade mais simplement, on ne pourra pas faire de vote.

Deuxième point, il s'agit d'une question statutaire dont le président nous a parlé lors des informations générales, à savoir que le conseil d'administration doit formellement désigner les représentants du comité d'orientation stratégique de l'UBE.

III – Question statutaire

Nomination des membres du comité d'orientation stratégique (COS) de l'EPE Université Bourgogne Europe

Le Président.- La désignation se fait par le conseil des chefs d'établissement de l'EPE qui s'est réuni et a adopté à l'unanimité la liste qui vous est soumise aujourd'hui. Je vous le dis parce que c'est aussi un des rôles du conseil des chefs d'établissement, il ne décide pas, il désigne, il propose. Et donc il faut que cette liste soit ensuite approuvée par le conseil d'administration. Comme je les ai présentées rapidement tout à l'heure, je ne sais pas si vous avez des questions sur le profil de ces personnalités, elles travaillent toutes à travers le monde, et c'est aussi pour cette raison qu'on les a sollicitées, on voulait un œil extérieur, même s'il y a un Français, ce n'est pas un Français, c'est un collègue qui est en poste en France, c'est lui qui est directeur de l'INSERM. Pour le reste, ils sont tous en poste à l'étranger. Mais ils viennent en France régulièrement, ils connaissent l'Europe, ils connaissent l'Amérique, l'Asie. Donc si vous avez des questions sur tel ou tel profil.

M. Tizio.- Donc, le conseil d'administration désigne les représentants du comité d'orientation stratégique de l'EPE Université Bourgogne Europe, il s'agit de Franz Kretz, enseignant-chercheur à l'université de Stanford, de Monsieur Franck Lethimonnier qui est directeur de recherche INSERM, de Pierre-Emmanuel Moyse qui est professeur à la faculté de droit de l'université de McGill, de Madame Irena Stara qui est cheffe adjointe de recherche à l'Académie des sciences de Prague, en République Tchèque, et de Sunniva Whittaker qui est rectrice de l'université d'Agder en Norvège.

Qui refuse de prendre part au vote ? S'abstient ? 7. Vote contre ?

22 voix pour, 7 abstentions

M. Tizio.- Je vous remercie.

IV – Question financière

Tarification de la formation pour les contrats d'apprentissage signés par un service, un laboratoire ou une composante de l'UBE

M. Tizio.- Point suivant, il s'agit de la tarification des formations pour les contrats d'apprentissage signés par un service, un laboratoire ou une composante de l'UBE. Il peut effectivement arriver qu'un service, une composante ou un labo de l'UBE accueille des apprentis ou des stagiaires de formation continue. Et lorsque ces stagiaires ou apprentis sont les stagiaires d'une formation de la maison, il est proposé un tarif préférentiel, c'est-à-dire une réduction de 50 % des frais de formation. 50 % de réduction sur les tarifs de formation pour les stagiaires en contrat de professionnalisation ou en apprentissage dans les différentes composantes de la maison. C'est une mise à jour qu'on fait traditionnellement. On a déjà eu l'occasion de faire des mises à jour de tarifs de la formation continue. On est dans le même cadre, simplement là c'est le cas particulier des stagiaires de la formation continue issus de nos formations qui sont accueillies dans les services, composantes, ou labos de l'UBE.

Y a-t-il des questions particulières sur cette modalité de réduction des frais de formation ? S'il n'y en a pas, je vous propose d'adopter la délibération suivante : lorsqu'un apprenti est recruté par une composante, un laboratoire de recherche ou un service de l'UBE, une réduction de 50% est appliquée sur le tarif de la formation. Cette réduction est applicable indépendamment du mode de financement du contrat d'apprentissage, dès lors que l'apprenti exerce ses missions dans les locaux de l'UBE. Les établissements-composantes de l'UBE bénéficient de la même règle.

Qui refuse de prendre part au vote ? S'abstient ? Vote contre ?

29 voix pour (unanimité)

M. Tizio.- Je vous remercie. Nous en arrivons aux questions relatives aux ressources humaines. Donc seul le premier point fera l'objet d'un débat et d'une décision par le conseil d'administration. Il s'agit du point concernant le règlement intérieur de l'Université Bourgogne Europe. Et je vais laisser la parole à Laurence Bronner, directrice générale des services adjointe, pour vous présenter ce point. Laurence, vous avez la parole.

V – Question relative aux ressources humaines (CSA du 17 septembre 2025)

Règlement intérieur de l'Université Bourgogne Europe

Mme Bronner.- Merci. Le conseil d'administration a déjà examiné le 7 janvier 2025 le règlement intérieur provisoire de l'établissement public expérimental qui permettait d'organiser les élections des 18 et 19 février 2025 et le conseil d'administration a adopté ce règlement intérieur provisoire à l'unanimité. Pour mémoire, l'article 55 des statuts de l'EPE précise que le conseil d'administration vote à la majorité absolue de ses membres en exercice le règlement intérieur de l'UBE dans les six mois après l'installation des conseils. Donc on est dans les délais. Ce règlement intérieur précise les dispositions électORALES, les règles de fonctionnement relatives aux conseils, les modalités de délibération et de représentation de leurs membres, et ensuite toute modification ultérieure du règlement intérieur est soumise à la même procédure. Donc le document qui vous a été transmis, j'imagine que vous en avez pris connaissance, comprend sept chapitres. Un chapitre sur les dispositions électORALES, qui reprennent les dispositions du règlement intérieur provisoire. Un chapitre 2 sur les règles communes au fonctionnement des conseils centraux. Un chapitre 3 sur la structuration de l'établissement. Un chapitre 4 sur la signature des publications scientifiques. Un chapitre 5 sur la marque Université Bourgogne Europe. Un chapitre 6 sur l'intégration des nouveaux établissements associés et partenaires. Un chapitre 7 sur les chartes internes en vigueur. On a souhaité en faire un document global, un document de référence, et lorsqu'une question se pose, pouvoir se référer à l'ensemble des chartes qui existent dans l'établissement à partir de ce règlement intérieur. Donc c'est un travail de mise en perspective et de clarté. Je ne sais pas si vous avez des questions sur ce règlement intérieur provisoire.

Mme Cénac-Guesdon.- J'ai deux petites questions, la première c'est à la page 12 du document. Dans l'article 1 « Modalités de convocation », il est écrit que les convocations et l'ordre du jour sont obligatoirement adressés au moins 8 jours avant. Est-ce qu'on pourrait ajouter que les documents attenants à la convocation sont aussi envoyés 8 jours avant, avoir quelque chose qui définit les règles, pour un temps minimal d'examen ? Même si, occasionnellement on ne respecte pas les délais mais qu'il y ait au moins un principe selon lequel on essaie d'envoyer aussi les documents avec l'ordre du jour.

M. Bourgeon.- C'est ce qu'on fait en général, mais quand on ne joint pas les documents, c'est que soit les conseils concernés, la CFUU ou la CR ne les ont pas transmis parce que la séance n'est pas passée,

soit parce qu'ils arrivent souvent très tardivement. En règle générale, vous recevez les documents en même temps que la convocation.

Mme Cénac-Guesdon.- Je ne dis pas que ce n'est pas ce que vous faites, mais je préfère quand c'est dans les statuts pour la suite, pour prévenir des dérives qui pourraient venir plus tard.

Mme Bronner.- Est-ce qu'on pourrait rajouter « dans la mesure du possible » ?

Mme Cénac-Guesdon.- Oui, quelque chose comme ça.

Le Président.- Parce que si on en fait une condition attachée au délai de convocation et qu'on reçoit par exemple du CAC, la veille, des documents validés pour le lendemain, ça signifie que ça crée une irrégularité de fond. Si on en fait vraiment une condition sine qua non, ça va rigidifier le fonctionnement des différentes instances. Mais sous cette réserve, je ne suis pas contre.

Mme Cénac-Guesdon.- Une deuxième petite remarque, c'est à la fin de l'article 3. Je trouve que ce n'est pas clair pour les votes qui s'effectuent à bulletin secret sur proposition du président, ou à la demande d'au moins la moitié des membres. Comme sur les paragraphes d'avant il y a une distinction entre membres présents ou en exercice, peut-être que ça vaudrait le coup de réindiquer ici qu'on parle de la moitié des membres présents.

Le Président.- Ce n'est pas la même chose.

Mme Cénac-Guesdon.- C'est pour ça qu'il faut préciser, parce que là je trouve que c'est flou dans l'article 3.

Le Président.- Parce que la moitié des membres, c'est la moitié des membres même s'ils sont absents, alors que la moitié des membres présents.... C'est vrai que ça évite une confusion.

Mme Cénac-Guesdon.- Ça évite une confusion. Comme il n'y a pas d'indication, je pense que ça vaut le coup de préciser ce que vous voulez.

M. Bourgeon.- Ceci dit, le vote à bulletin secret ne peut se faire qu'en présence de la personne.

Mme Cénac-Guesdon.- Mais c'est la demande pour faire un vote à bulletin secret, on demande la moitié des membres présents. Mais vous l'avez écrit juste au-dessus, c'est pour ça que je trouve que c'est ambigu.

M. Tizio.- Est-ce qu'il y a d'autres remarques ? J'ajoute simplement à ce que vient de vous dire Laurence que le CSA s'est prononcé sur ce projet de règlement intérieur et il a rendu un avis positif par 6 votes pour et 4 abstentions. Donc je vous propose d'adopter ce règlement intérieur de l'Université Bourgogne Europe.

Qui refuse de prendre part au vote ? S'abstient ? 5. Vote contre?

24 voix pour, 5 abstentions

M. Tizio.- Je vous remercie.

Le Président.- Je voudrais juste ajouter, merci beaucoup Laurence Bronner ainsi que le PAJI, toute l'équipe du PAJ pour tout le travail qui a été réalisé. Parce que en fait c'est un document quasiment à droit constant, c'est-à-dire il s'agissait de compiler et de réunir pour rendre plus facile l'accès à ces règles qui gouvernent le fonctionnement institutionnel de l'établissement. Donc il y a un gros travail de compilation, d'harmonisation des documents entre eux. C'est un travail de fourmi, on s'y est attelé dans le délai de six mois qui était imposé par les statuts à compter du début de l'installation des instances. On est tout à fait dans les temps, bravo. Donc voilà, je voulais rendre hommage aussi aux services ici parce que c'est un travail important et qui nécessite une rigueur tout à fait particulière. Merci.

M. Tizio.- Très bien, donc comme le demandait Peggy Cénac, je vous propose une présentation brève de la campagne d'emplois et puis laisser place au débat, si vous le souhaitez toujours. En quelques mots, je vais résumer ce que je comptais vous présenter de toute manière. Ce que je peux dire en matière de contexte de cette campagne d'emplois, c'est que comme je l'avais annoncé déjà lors de notre débat

d'orientation budgétaire RH au mois de juillet, cette campagne d'emplois, je la qualifierais de conservatrice. Conservatrice dans un contexte qui est de plus en plus incertain. Alors évidemment, le contexte financier de cette campagne est toujours marqué par un sous-financement qui est désormais patent de notre établissement et compte tenu des indicateurs que nous avons à respecter désormais pour éviter de tomber dans un plan de retour à l'équilibre. Nous avons un taux de rigidité, je vous rappelle que le taux de rigidité, c'est la masse salariale divisée par la somme des produits encaissables et ce taux de rigidité, il tangente, voire dépasse légèrement le seuil d'alerte qui est de 83%. Pourquoi le contexte est incertain ? Vous n'êtes pas sans savoir que le contexte national va sans doute poser des problèmes pour l'adoption d'un budget, d'une loi de finances pour la France dans des délais corrects et que vraisemblablement, alors évidemment je ne suis pas devin, ça pourrait se dénouer, mais enfin j'ai de sérieux doutes en la matière, vraisemblablement on risque de passer à nouveau dans un cycle de services votés et donc un budget qui nous sera encore notifié relativement tard dont on ne connaît pas les véritables contours. Donc c'est la raison pour laquelle, de manière prudentielle, sur les deux volets, c'est-à-dire à la fois concernant la maîtrise de notre masse salariale, le taux de rigidité d'une part, et puis la crainte d'ajustements budgétaires qui pourraient nous être in fine défavorables, cette campagne d'emplois est conservatrice et elle va viser principalement au remplacement à minima des départs de titulaires de l'UBE durant l'année passée. La campagne a deux volets, comme d'habitude, un volet enseignants, enseignants-chercheurs d'une part, personnel BIATSS d'autre part.

Pour ce qui est des enseignants, enseignants-chercheurs, nous proposons cette année de mettre 52 postes d'enseignants, enseignants-chercheurs aux concours pour la rentrée 2026. Sur ces 52 postes, 37 sont en remplacement à l'identique des départs de titulaires. Quand je dis à l'identique, c'est même niveau d'emploi, c'est-à-dire un prof pour un prof, un maître de conf pour un maître de conf, un professeur du second degré pour un professeur du second degré. Et les sections également restent identiques, section pour les enseignants-chercheurs, discipline pour les enseignants. 15 d'entre eux correspondent à des redéploiements internes, c'est-à-dire des requalifications ou des changements de section, de discipline à l'intérieur d'une même composante et puis à signaler, parmi ces 52 postes d'enseignants et d'enseignants-chercheurs, 4 postes de professeurs qui sont proposés en contrepartie du gel d'un poste de maître de conférences dans la même section. Évidemment, cette décision n'est pas de notre fait, mais sur demande de la composante ou du laboratoire d'affectation des futurs postes de professeurs. A noter que cette année, nous n'avons pas prévu, en tout cas à ce stade, de moyens nouveaux, c'est-à-dire de création nette de postes pour la rentrée 2026.

Concernant la campagne d'emplois pour les personnels BIATSS, cette année, nous proposons de mettre 28 postes aux concours pour la rentrée 2025. Je tiens à signaler qu'il s'agit d'un nombre plancher puisqu'il s'avère que la plupart du temps, lorsqu'il y a des ajustements de dernière minute de nos campagnes d'emplois, ils ont conduit toutes les années précédentes à ouvrir davantage de postes de titulaires. C'est lié notamment au calendrier de recrutement qui est un peu en décalage par rapport à la campagne d'emplois et qui nous fait, via des négociations avec le rectorat notamment, accueillir davantage de reçus de concours qu'initialement prévu. Là c'est un processus de négociation entre l'Université Bourgogne Europe et le rectorat pour permettre d'accueillir, c'est surtout des agents de la filière administrative, de la filière AENES. Toujours est-il que ces 28 postes, "fermes" que nous comptons mettre aux concours pour la rentrée 2025, leur affectation a été arbitrée à l'issue des dialogues d'objectifs et de moyens qui se sont tenus entre fin avril et mi-juillet, et elles sont arbitrées ces affectations en fonction de plusieurs données comme la tentative, alors qui n'est pas aboutie malheureusement, d'essayer de rééquilibrer dans les services, dans les composantes, la proportion d'emplois titulaires et contractuels. On essaie en tout cas de stabiliser et pourquoi pas de rééquilibrer lorsque c'est nécessaire. On a aussi d'autres critères comme celui du bénéfice de l'obligation d'emploi, c'est-à-dire des concours ouverts aux futurs collègues bénéficiant d'une reconnaissance en qualité de travailleur handicapé. Le discours que je tiens depuis maintenant cinq ans reste le même, c'est-à-dire que lorsqu'un service, une composante ou un labo demande un poste BOE, il l'obtient sans aucune discussion. Et cette année, 4 postes vont être proposés au titre de l'obligation d'emploi, dont à nouveau un en catégorie A. Ce qui est relativement rare. Malheureusement pour les enseignants-chercheurs cette année, il n'y a pas eu de demandes à ce titre, même si ça a été fait par le passé. En termes d'emplois nouveaux, on vous propose également la création de 6,3 ETP nouveaux qui répondent à des besoins particuliers et qui sont financés pour la plupart d'entre eux sur des financements fléchés. Je pense notamment à un animateur en prévention des risques, un psychologue à l'intention des étudiants, un énergéticien, qui sont des postes fléchés, financés par les contrats d'objectifs de moyens et de performance qui devraient, ce n'est pas encore le cas actuellement, nous être notifiés très bientôt. Et enfin, 23 CDI sont proposés pour la rentrée 2026 et on suit en ça la règle que je m'étais fixée, à savoir ne pas proposer davantage de CDI que de postes de titulaires offerts aux concours. Donc 28 postes de titulaires à minima versus 23 contrats à durée indéterminée proposés. Voilà ce que je voulais vous dire en introduction sur cette campagne d'emplois. Et donc j'attends vos réactions, vos questions sur cette campagne.

Peggy.

Mme Cénac-Guesdon.- La FSU a déjà dit beaucoup de choses en CSA, je ne vais pas revenir sur les gels de postes qui me posent toujours des problèmes. J'ai déjà dit des choses l'année dernière. Aujourd'hui, je voulais surtout intervenir sur deux points : la campagne d'emplois de l'INSPÉ et mon inquiétude sur les lettres classiques. Je vais commencer par l'INSPÉ. J'ai l'impression que c'est la seule composante pour laquelle, pour les enseignants-chercheurs, on ne nous donne pas d'explication aux postes différés, sur toutes les autres composantes, on a une explication sur la raison pour laquelle les postes sont différés, pour l'INSPÉ on n'en a pas. Et donc j'aurais aimé avoir des informations sur ce qui a conduit à différer autant de postes à l'INSPÉ, par rapport aux autres composantes. Le deuxième point, c'est sur les lettres classiques. Je suis vraiment très inquiète sur la survie même des lettres classiques à l'université de Bourgogne. Stéphane, on t'avait demandé de nous recevoir avec la direction du département de lettres classiques au sujet de ce poste. Pour les administrateurs, un bref historique, donc je parle du poste d'Estelle Oudot qui apparaît dans le tableau. On nous a promis qu'il y avait eu un accord trouvé pour que ce poste de professeur, en fait c'était le chapeau de professeur qu'on donnait, soit échangé contre un poste de maître de conférences. Donc le grec acceptait de donner un poste de professeur pour récupérer un poste de maître de conférences. Le problème, c'est que ce poste de maître de conférences ne revient pas au grec et c'est la seule enseignante-chercheure titulaire qui part à la retraite, ça veut dire qu'on n'aura plus d'enseignant-chercheur titulaire en grec à l'université de Bourgogne. La composante fait miroiter que s'il y a un chapeau de prof, c'est parce qu'on va recruter localement un collègue qui libérera peut-être l'année prochaine, un support de maître de conférences que peut-être on donnera au grec. Sous réserve que, un, ce collègue soit recruté, que deux, on ne soit pas en plan de retour à l'équilibre et qu'on puisse encore publier des postes l'année prochaine. Donc en l'état, voter qu'on supprime le dernier poste, enfin qu'on redéploie plus précisément le dernier poste d'enseignant-chercheur de grec de l'université de Bourgogne, ça me fait très mal et je suis très inquiète pour l'avenir des lettres classiques à l'UBE. Et donc j'aimerais savoir ce qui est prévu en contrepartie de ce don du poste de grec ?

M. Tizio.- Alors oui, effectivement, ce poste de lettres classiques a été extrêmement débattu. Encore une fois, ce qu'il faut bien avoir en tête, c'est que le résultat de la campagne d'emplois que vous avez sous les yeux est le fruit de discussions collégiales au sein de la gouvernance. Ce qui nous a poussé à ne pas mettre immédiatement de poste sur le grec ancien, c'est deux choses. D'une part, il y a tout un ensemble de départs en retraite qui sont prévus à l'UFR Lettres à partir de l'an prochain, donc qui vont évidemment libérer des supports et qui vont permettre d'avoir quand même une certaine latitude au sein des différents départements de l'UFR Lettres pour qu'ils puissent se réorganiser et retrouver un support pour un maître de conférences puisque c'est ce qui était prévu, l'accord initial entre le département de lettres classiques et la direction de l'UFR de l'époque. Et puis, la deuxième chose, c'est que, en tout cas pour cette année, puisque Madame Oudot va effectivement faire valoir ses droits à la retraite, c'est qu'il y a dans la composante un PRAG spécialiste en grec ancien. Donc pour faire le joint, ça nous semblait relativement correct d'envisager les choses sous cette forme. Et puis, j'ajouterais un troisième point, c'est qu'il s'avère que dès la fin juillet, la direction de l'UFR a changé, et qu'à la tête de l'UFR se trouve l'ancienne directrice du département de lettres classiques, donc je n'imagine pas un instant qu'elle puisse faire valoir, de manière plus stricte, son point de vue sur (*mot inaudible*). Ce qui nous est remonté de la composante est un arrangement, c'est-à-dire l'abandon d'un chapeau de prof qui, au dire même des collègues de lettres classiques, risquait de ne pas trouver de candidat valable, parce que si on peut trouver un maître de conférences en lettres classiques relativement facilement, très difficile de trouver un professeur, et ce support laissé de maître de conférences reste encore à ajuster pour l'an prochain.

Mme Cénac-Guesdon.- Vous êtes d'accord qu'on n'a aucune certitude qu'on sera en capacité de publier un poste l'année prochaine, étant donné le taux de rigidité que tu évoquais tout à l'heure, les promesses de poste pour l'année prochaine, j'espère pouvoir y croire, mais je n'ai aucune certitude. Donc là, comme on parle du dernier poste d'enseignant-chercheur de grec à l'université de Bourgogne, j'aimerais plus qu'un vœu de pouvoir publier son poste l'année prochaine.

M. Tizio.- Nous aussi, mais malheureusement on n'a pas le support

Mme Cénac-Guesdon.- Si, le support maître de conférences pour Infocom de cette année, il pourrait avoir un autre profil qu'Infocom.

M. Tizio.- Oui, bien sûr, le problème c'est qu'il y a une tension en Infocom qu'on ne retrouve pas en grec, enfin en lettres classiques d'ailleurs.

Mme Cénac-Guesdon.- Et attention versus survie de la discipline, je pense qu'on ne peut pas mettre les deux sur un pied d'égalité. Je suis très inquiète. D'autant plus que les conditions financières de notre université sont celles que tu as évoquées en préambule.

M. Tizio.- C'est vrai, je n'en disconviens pas. Néanmoins, il ne nous a pas paru en termes d'urgence du besoin, de faire passer le grec avant Infocom, en tout cas cette année.

Et l'INSPÉ ? Elsa ?

Mme Lang Ripert.- Avant j'avais une question mais qui est corrélée. Je pourrais faire le cumul de tous les tableaux, mais sur les 52 postes publiés, c'est 52 postes sur combien de demandes, au départ?

M. Tizio.- Là-dessus, je ne préfère pas te répondre, je pense que je dirais des bêtises, parce qu'on a des demandes de création, des choses comme ça, enfin c'est assez important. J'ai peur de dire une bêtise, mais au moins 80.

Mme Lang Ripert.- C'est parce que ça peut me donner un ratio pour faire un peu le lien avec la question de Peggy, c'est vrai qu'on avait demandé 8 postes, il y en a 4 qui ont été acceptés et 4 qui ont été mis en publication différée. Donc ça fait 50%. C'était pour voir un petit peu le ratio d'une composante à l'autre et s'il y avait des particularités sur l'INSPÉ cette année ou pas. Et c'est vrai qu'on est en difficulté, notamment sur les PRAG. On a sans doute plus de PRAG que les autres composantes pour des spécificités qui sont les nôtres et là aucun des PRAG n'a été accepté et un autre poste. qu'on avait travaillé avec le LIB, donc vraiment je ne reviens pas sur les discussions qu'on avait eu en DOM, on avait vraiment travaillé ce profil avec les collègues du laboratoire. Ça nous met en difficulté.

M. Tizio.- Sur l'INSPÉ, je peux répondre sur la question de Peggy qui recoupe la tienne, sur le fait qu'on n'a pas remplacé poste pour poste en PRAG, il y a deux choses. Première chose, l'INSPÉ est la composante qui a le plus augmenté sa masse salariale sur les trois, quatre dernières années. Alors pas par le biais de la campagne d'emplois habituelle, parce que ça on arrive à le contrôler relativement facilement, mais surtout par le biais des collègues, les AFA, que malheureusement, parce que ce n'est pas le cas dans toutes les académies, mais que malheureusement nous sommes amenés à payer nous-mêmes sur notre masse salariale. Donc, premier élément, une masse salariale qui a tendance à augmenter. Alors ce n'est pas le fait de l'INSPÉ, c'est surtout le fait des réformes auxquelles la composante est soumise et qu'elle doit répondre à des oukases qui viennent d'ailleurs et qui finalement nécessitent des moyens alors même qu'on nous dit qu'il faut gérer les réformes en moyens constants. Si on ne payait pas les AFA, les moyens seraient peut-être constants. Or ils ne le sont pas, ça c'est la première chose. Deuxièmement, lors de la définition de cette campagne d'emplois, on n'avait encore pas une idée bien précise du contenu de la dernière réforme en date, ce qui nous a poussés à être assez prudents sur le fait de publier immédiatement des emplois, alors que, effectivement, aujourd'hui le besoin est avéré, mais à l'époque il était beaucoup plus incertain. Donc évidemment, dans un contexte de rareté des moyens, lorsqu'il y a une incertitude, on préfère différer. Non pas geler ces moyens, mais en tout cas les différer.

Mme Lang Ripert.- Merci. Deux petites remarques. Les AFA sont sur des postes vacants à l'INSPÉ, c'est-à-dire qu'au lieu de publier le poste, on met un AFA. Donc ils ne sont pas en plus des postes de l'INSPÉ. Et typiquement, là sur les PRAG qu'on n'aura pas, comme il faut assurer les enseignements, on va mettre des AFA. Là, on n'a pas les publications, on est obligé de mettre des AFA ou des vacataires. De toute façon, ce sont des heures qu'il faut assurer. Sur la deuxième chose, c'est vrai et je te rejoins, mais quand je suis en DOM avec vous, je vous dis, d'ailleurs il y a des postes que j'ai demandés en publication différée où je suis très claire, je ne souhaite pas publier ce poste parce que je ne suis pas certaine de ce que ça va donner l'année prochaine, et je vous dis aussi que quand je vous demande la publication, c'est que je sais que ça ne sera pas un problème.

M. Tizio.- On formalisera évidemment ce débat lors de la prochaine séance du CA après le passage en CAC. Je peux vous dire qu'à ce stade, le CSA a émis un avis pour chacun des deux volets. Vous le savez maintenant, vous avez l'habitude, on vote séparément la campagne d'emplois enseignants-chercheurs et la campagne d'emplois BIATSS. Et il s'avère que les deux campagnes ont reçu le même avis du CSA, c'est-à-dire un vote par 5 abstentions et 4 contre. Donc on reprendra cette discussion lors du prochain CA.

On passe au point VI qui sont les questions relatives à la commission de la formation et de la vie universitaire du 8 septembre dernier. Carine, je t'invite à nous rejoindre.

VI – Questions relatives à la commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU) du 8 septembre 2025

Mme Michel.- Bonjour à tous. On va aborder les questions relatives à la CFVU du 8 septembre et notamment les questions qui relèvent des travaux de la commission de la pédagogie du 2 septembre, les projets internationaux avec notamment les critères Erasmus+ pour bénéficier du complément financier d'inclusion, l'offre de formation 2025-2026 avec l'expérimentation du module obligatoire TEDS, l'évolution des fiches formation des diplômes nationaux et l'architecture de l'offre de formation. Le dernier point concerne le dossier d'admission adaptée. Pour le premier point, Grégory Wegmann devait être avec nous. Il est en chemin, on va lui laisser le temps d'arriver et peut-être passer au point suivant, l'offre de formation.

2. Offre de formation 2025-2026

- Architecture de l'offre de formation 2025-2026
- Evolution des fiches formation des diplômes nationaux (2^{ème} partie)
- Mise en place du module obligatoire TEDS (Transition écologique et développement)

Mme Michel.- Cette présentation a été faite en CFVU par le vice-président François Weckerlé, qui devait également être présent aujourd'hui mais je vais faire la présentation sans lui.

Le ministère a rendu obligatoire un socle commun de connaissances et de compétences sur l'enjeu de la transition écologique et du développement durable à travers la mise en place d'un module obligatoire TEDS. Ce module s'inscrit dans un cadrage ministériel, le plan climat-biodiversité et relève également des notes de cadrage de juin 2023. Ce module s'inscrit également dans le cadre de notre schéma directeur DDRSE, où nous avons notamment deux fiches-actions qui sont dédiées à la mise en place de cet enseignement. Une première fiche-action qui est relative à la cartographie de l'intégration des enseignements des DDRSE à l'échelle de l'établissement. Et une deuxième fiche action qui, elle, est relative à la création d'un parcours pluridisciplinaire de formation TEDS. Dans cette note de cadrage, différents thèmes sont abordés, le changement climatique, la préservation de la biodiversité, la disponibilité des ressources et la transition juste et équitable. Une enquête a été réalisée au sein de notre établissement avec un taux de réponse de 75 % qui a montré que 44 % de nos formations n'intègrent aucun de ces thèmes, qu'un de ces thèmes est abordé dans 17 % de nos formations et que 40 % des formations vont intégrer 2, 3 ou 4 de ces thèmes. Donc il y a une nécessité d'intégrer dans nos formations ces différents aspects. Les équipes qui ont travaillé sur la mise en place de ces enseignements ont proposé une démarche de progressivité. C'est-à-dire que pour nos premières années, il y a une sensibilisation qui est faite via des événements, via la Fresque du climat, via le Bureau vert. En deuxième année, vont être présentés ces enseignements obligatoires. Ce sont des enseignements qui auront lieu en présentiel pour accompagner les étudiants dans la connaissance, dans le fait d'appréhender ces différentes connaissances et d'éviter également les phénomènes d'éco-anxiété. Parmi ces modules obligatoires, trois blocs ont été identifiés, en plus d'une conférence introductory et d'un test de positionnement. Le premier thème concerne le système terre, transmission des connaissances du consensus scientifique du GIEC et (*mot inaudible*) avec la présentation du changement climatique, la biodiversité et des thèmes relatifs aux ressources et pollutions. Un deuxième bloc concerne les facteurs anthropiques et transitions avec la présentation des facteurs historico-sociaux du dérèglement climatique, production et consommation responsables, transition juste et équitable. Et un troisième bloc qui est davantage dédié à la mise en action, à l'engagement avec les aspects psychosociaux, l'éco-anxiété et la cartographie des controverses ayant l'objectif de modifier les comportements. Le groupe de travail a identifié trois scénarios possibles, un premier cas de figure où la formation n'a aucun apport en texte et dans ce cas, ce sont les trois blocs qui sont proposés pour un volume de 30 h de formation. Une deuxième situation où seuls quelques apports sont déjà présents dans la formation et à ce moment-là, il y aura deux blocs au choix parmi les trois présentés et une troisième situation où il y a déjà des apports qui sont suffisamment conséquents dans la formation et à ce moment-là, c'est un bloc qui est choisi. Pour la rentrée universitaire, on a trois composantes pilotes qui vont porter la mise en place de cette formation. Sciences et Techniques, c'est en deuxième année. En Sciences et Techniques, c'est le scénario 1 avec les trois blocs pour 30 h de formation et une valorisation de ces enseignements à hauteur jusqu'à 0,2 point sur la moyenne générale. En SVTE, le scénario 2 a été choisi puisqu'il y a déjà des éléments relatifs aux textes dans la formation. Donc il y a une UE au semestre 3 pour 1ECTS et une UE au semestre 4 pour 1ECTS. Et en SHS en L2 géographie, c'est 10 heures de formation puisqu'il y a déjà un contenu conséquent dans la formation pour 1 ECTS. Donc ça c'est pour dire que la dynamique est impulsée et soutenue par des projets RITM, que la mise en œuvre cette année et la mise en œuvre dans les années à venir, en tout cas sur ce contrat pour les trois prochaines années, va être supportée par le COMP. Et que par la suite, dans le nouveau contrat, ces enseignements seront intégrés dans l'offre de formation. Ce sont les documents qui ont été portés à votre connaissance, les modifications de fiches filières. Ce point a reçu un avis favorable à l'unanimité de la CFVU. Est-ce que vous avez des remarques ou des questions ?

Je vais continuer avec l'évolution des fiches formation des diplômes nationaux, c'est la deuxième partie. En juillet, on a validé la première partie. Un rappel pour vous dire que les modalités de contrôle de

connaissances doivent être arrêtées dans chaque établissement au plus tard à la fin du premier mois de l'année d'enseignement et qu'elles ne peuvent être modifiées au cours de l'année et que l'attribution de la mise en œuvre de ces MCC relève de la CFVU. Ceci pour un contrat bien sûr avec l'étudiant mais aussi pour une gestion claire et arrêtée par tous les acteurs et notamment les services de scolarité. Nous sommes à la deuxième année de la mise en place du contrat. On avait souhaité une stabilisation de l'offre de formation et de ne permettre que les ajustements qui étaient nécessaires et identifiés à l'issue de cette première année. Au mois de juin, en CP, on avait rencontré l'ensemble des directeurs de composante et un point avait été fait pour chacun de ces changements pour identifier tous ces ajustements. En CFVU et en CA, il y a eu la mise au vote de ces modifications. Aujourd'hui on se voit pour valider la deuxième partie qui concerne 76 formations, des formations pour lesquelles des précisions ont été demandées depuis pour les MCC, donc tout est à jour. De nouvelles modifications ont été faites, entre ce qu'on a validé en juillet passé et maintenant. Donc on a sur 5 composantes 18 formations qui ont demandé encore quelques ajustements et des modifications qui concernent le certificat d'orthoptiste suite à l'arrêté du 1^{er} août 2025 où des changements dans la formation ont dû être opérés. Maintenant tout est rentré dans l'ordre, l'ensemble des MCC ont été saisies et ces modifications ont reçu l'avis favorable à l'unanimité de la CFVU.

On termine avec l'architecture de l'offre de formation. Il s'agit de la liste exhaustive des diplômes qui sont délivrés par l'établissement. Vous savez que la définition des parcours relève de la responsabilité des établissements et que pour chaque diplôme délivré, la mention et le parcours associés doivent être clairement identifiés. Seuls les intitulés qui figurent dans la liste vont permettre de délivrer officiellement les diplômes correspondants. Vous avez l'ensemble des diplômes présentés par mention, par domaine, selon les composantes. On a 165 mentions, 91 premier cycle et 74 second cycle, c'est notre offre de formation qui a été accréditée. Et cette architecture a reçu un avis favorable à l'unanimité de la CFVU.

M. Tizio.- Est-ce qu'il y a des questions sur les points particuliers que vient de développer Carine ?

M. Hameau.- D'abord je voulais dire que les formations TEDS c'est très important à mon sens. Et je voulais savoir combien d'étudiants sont touchés, enfin quelle population en cible ça représente ? Et puis la deuxième chose, c'est que comme on a, au niveau de la métropole, un plan climat et biodiversité, et qui adresse aussi ces sujets-là, comment on peut faire des liens éventuellement entre une formation qui est délivrée sur tout le territoire couvert par l'université, c'est-à-dire plus que Dijon métropole, et un plan opérationnel, un plan stratégique qu'on développe ? Je pense qu'il y aurait des liens à faire.

Mme Michel.- François serait plus à même que moi pour parler des effectifs, mais en tout cas en Sciences et Techniques on sera en deuxième année et ça concerne 7 à 8 groupes. En SVTE, en deuxième année on est aux alentours peut-être d'une quinzaine de groupes. Et en géographie, il me semble qu'on sera à un groupe, mais ce serait vraiment à vérifier. On va commencer par trois formations pilotes, et bien sûr l'objectif c'est d'arriver à former tous les étudiants et on a une progressivité.

Le Président.- L'ensemble des L2, ça représente un peu plus de 6000 étudiants (*suite inaudible*).

Mme Michel.- Avec une spécialisation en master. A l'ISAT à Nevers, les étudiants sont déjà formés pour notamment l'utilisation des matériaux. Par contre, quand tu parles de transversalité, ça doit sans doute déjà s'inscrire dans le schéma directeur. A la fois schéma directeur DDRSE et sans doute une transversalité sur la vie étudiante.

M. Alibert.- Stéphane, une petite question. Dans les documents, sur le premier point sur les TEDS, ça serait bien d'avoir le PowerPoint parce que je trouve qu'il était beaucoup plus informatif que les fiches filières qu'on a avec les trucs surlignés en jaune. Quand on n'est pas du diplôme, la fiche filière ne parle pas beaucoup, par contre la présentation synthétique était vraiment intéressante parce qu'on allait dans les thèmes, si c'est possible de l'avoir.

M. Tizio.- S'il n'y a pas d'autres questions, je vous propose d'approuver les trois points que vient de vous présenter Carine Michel, l'architecture de l'offre de formation 2025-2026, l'évolution des fiches formation des diplômes nationaux, la deuxième partie, sachant que la première a déjà été approuvée, et enfin la mise en place du module obligatoire transition écologique et développement, TEDS.

Qui refuse de prendre part au vote ? S'abstient ? Vote contre ?

28 voix pour (unanimité)

M. Tizio.- Je vous remercie. Et donc je repasse la parole à Carine.

Mme Michel.- On peut reprendre le premier point puisque Grégory est arrivé.

1. International : critère Erasmus+ pour bénéficiar du complément financier inclusion

M. Wegmann.- Bonjour. Ce point concerne ce qu'on appelle les critères inclusion pour obtenir un complément aux bourses Erasmus de mobilité, appelé complément financier à la bourse Erasmus au titre de l'inclusion. Ces critères ont évolué, évoluent d'une année sur l'autre et donc nécessitent presque tous les ans un vote en conseil d'administration. Il y a trois critères obligatoires, les boursiers échelon 6 ou 7, les étudiants en affection longue durée et/ou en situation de handicap. Donc ces étudiants ont droit au complément inclusion. Par ailleurs, il existe des critères complémentaires facultatifs. Et vous verrez un peu plus bas dans la note, il existe aussi des critères qui ont disparu. Peut-être certains s'en souviennent, dans un débat du conseil d'administration, il y a deux années, on avait ajouté un critère demandeur d'emploi qui aujourd'hui n'est plus possible, c'est les règles imposées par Erasmus. Donc, parmi les trois critères facultatifs, habitants des zones France ruralités revitalisation, habitants des quartiers prioritaires de la ville et cas individuels pouvant relever de l'inclusion. Nous vous proposons de conserver le dernier critère, de le rajouter aux trois critères obligatoires car c'est le critère qui permet de pouvoir accueillir des cas particuliers. Les deux autres critères nous semblent redondants, dans le sens où ils seront couverts dans la quasi-majorité des cas par le critère de bourse, et si jamais on était dans un cas particulier, eh bien l'établissement aurait tout à fait l'autonomie, via l'assistante sociale, de pallier et d'offrir un complément à ces étudiants. Voilà le contexte, peut-être rappeler que ce complément inclusion est relativement appréciable. Je ne vais pas vous donner des chiffres précis, parce que les grilles sont très variables selon le temps passé à l'étranger, selon la destination aussi, puisqu'il y a des catégories selon les pays, et donc ça peut aller de 500 € en plus à des cas de figure où on va être sur 1500 ou plus, sachant que les étudiants boursiers auront en plus droit au supplément AMI. Donc on peut aller dans des configurations assez favorables, le chiffre le plus favorable, quelqu'un qui partirait un an et qui aurait toutes les possibilités peut aller jusqu'à 6500 € de bourse. Donc voilà pour ce complément d'inclusion. Si vous avez des questions ?

Mme Michel.- Ce point a obtenu un avis favorable à l'unanimité de la CFVU.

M. Tizio.- En l'absence de questions, je vous propose d'adopter ces critères Erasmus+ pour bénéficier du complément financier inclusion.

Y a-t-il des refus de prendre part au vote ? Des abstentions ? Des votes contre ? 4.

22 voix pour, 4 voix contre

M. Tizio.- Je vous remercie.

3. Dossier d'admission adaptée (DAA) « Étudiant en exil »

Mme Michel.- Concernant la demande d'admission adaptée Étudiant en exil, la présentation a été faite lors de la CFVU par une nouvelle collègue, Audrey Fernandez, qui est maintenant directrice du DU Passerelle, en présence de Claire Despierres. Cette demande d'admission adaptée vise à faciliter l'admission des étudiants inscrits dans le DU Passerelle dans les formations qui sont proposées à l'UBE. Juste un petit rappel sur le DU Passerelle. C'est un DU qui existe depuis une dizaine d'années, qui est porté par une quarantaine d'universités et qui propose un socle commun de formations pour permettre aux étudiants d'avoir un niveau de français suffisant pour poursuivre leurs études à l'université, pour également s'insérer dans la société et ils bénéficient d'un accompagnement sur le plan professionnel, social et culturel. Ces étudiants bénéficient également de situations d'immersion dans les différents diplômes d'intérêt pour leur permettre de tester ce qu'est la formation, de s'en faire une idée plus juste et de rentrer en contact avec les équipes pédagogiques. Nous avons chaque année 80 étudiants en DU Passerelle et une vingtaine d'étudiants sont intéressés pour poursuivre au sein de l'université. La demande d'admission adaptée permet à ces étudiants de postuler directement dans des formations, en s'affranchissant des plateformes classiques : Mon master, Parcoursup ou e-candidat parce qu'il y a une inadéquation entre le parcours de ces étudiants, le dossier qu'ils sont en mesure de fournir et les attentes de ces plateformes. Ce sont des étudiants qui ont un parcours non linéaire fragmenté par l'exil. Ce sont des étudiants qui ne sont pas en mesure de fournir les pièces qui sont demandées parce qu'ils sont en difficulté pour contacter les services administratifs de leur pays d'origine et qui ont pour volonté de valoriser leur parcours et notamment leur parcours professionnel parce que pour certains d'entre eux, c'est une reprise d'étude. Donc l'idée ce n'est pas d'avoir un passe-droit, ce n'est pas de contourner mais c'est de les aider à poursuivre, d'être intégrés à l'université sans

pièces qui sont demandées parce qu'ils sont en difficulté pour contacter les services administratifs de leur pays d'origine et qui ont pour volonté de valoriser leur parcours et notamment leur parcours professionnel parce que pour certains d'entre eux, c'est une reprise d'étude. Donc l'idée ce n'est pas d'avoir un passe-droit, ce n'est pas de contourner mais c'est de les aider à poursuivre, d'être intégrés à l'université sans passer par cette plateforme qui, nécessairement, vont les mettre dans la partie la plus basse du classement. Il y a dans le service d'orientation du DU Passerelle, une collègue qui s'occupe de ces étudiants, qui s'occupe de les aider à construire le dossier, qui les accompagne notamment pendant leur stage d'immersion et également ce qui est proposé dans le document qui vous est présenté, de faire aussi le retour aux étudiants après étude des dossiers par les commissions pédagogiques. Parce que le retour nécessite également un accompagnement, notamment si le retour est négatif, en termes de réorientation. Donc voilà ce qui est proposé, et qui a reçu un avis favorable à l'unanimité de la CFVU. Est-ce que vous avez des remarques ou des questions?

M. Tizio.- Très bien, s'il n'y a pas de remarques ou de questions, je vous propose d'approuver le dossier d'admission adaptée Étudiant en exil.

Y a-t-il des refus de prendre part au vote ? Des abstentions ? Des votes contre ?

27 voix pour (unanimité)

Point B : Points adoptés sans débat

VII – Tarifs, subventions et dons – Catalogue général des EUD – Sorties d'inventaire – Conventions et contrats emportant versement de subventions ou engageant l'Université Bourgogne Europe

M. Tizio.- Je vous remercie et je remercie Carine Michel pour la présentation des travaux de la CFVU. On va passer maintenant au point B de nos travaux, c'est-à-dire les points adoptés sans débat. Évidemment, comme d'habitude, sur demande, on peut débattre des différentes conventions, etc. Donc y a-t-il des points particuliers ? Il s'agit des tarifs, subventions et dons, du catalogue des EUD, des sorties d'inventaire et des contrats ou conventions emportant versement de subventions ou engageant l'université. Est-ce que vous avez vu dans la somme qui vous a été proposée des choses qui ont pu vous sembler bizarres ? Je vous propose donc d'adopter les tarifs subventions et dons, le catalogue général des EUD, les sorties d'inventaires, les contrats et conventions emportant versement de subventions ou engageant l'Université Bourgogne Europe.

Qui refuse de prendre part au vote ? S'abstient ? 3. Vote contre ?

25 voix pour, 3 abstentions

M. Tizio.- Je vous remercie.

VIII – Compte rendu des conventions hors subventions

M. Tizio.- Et enfin le dernier point, il s'agit d'une simple prise d'acte concernant le compte rendu des contrats et conventions hors subventions. S'il n'y a pas de remarques, je considère que le conseil d'administration a pris l'acte.

Le conseil d'administration prend acte du compte rendu des contrats et conventions hors subventions

M. Tizio.- Et je rends la parole au Président pour clore nos débats.

Le Président.- Nous n'avons pas reçu de questions diverses. S'il n'y en a pas, je vous remercie pour ce conseil d'administration et je vous donne rendez-vous le 14 octobre, le conseil sera augmenté du temps qu'on a économisé aujourd'hui.

Merci à vous. Bonne fin de journée.

-:-:-:-:-:-

(L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16h00)

Le Président

Vincent THOMAS